
COMPTE-RENDU DE LA CONFERENCE
Autonomisation économique des femmes et inclusion financière :
des leviers clés pour un développement juste et durable

Siège des Nations unies
13 mars 2017



© Cyril Le Tournour d'ison

Évènement organisé par CARE France et coparrainé par la France
et l'Organisation Internationale de la Francophonie

Modération assurée par Jelena Pia-Comella, Directrice générale adjointe de la Coalition pour la Cour pénale internationale, World Federalist Movement – Institute for Global Policy (WFM-IGP)





JELENA PIA-COMELLA

Directrice générale adjointe de la Coalition pour la Cour pénale internationale

Madame Pia-Comella a introduit la conférence avec quelques chiffres pour rappeler les discriminations de genre subies par les femmes dans l'accès au monde du travail et aux services financiers :

- Les femmes ont une probabilité plus grande que les hommes d'occuper un emploi précaire en Afrique du Nord (55% contre 32%), au Moyen-Orient (42% contre 27%) et en Afrique subsaharienne (presque 85% contre 70%).
- En Asie du Sud ou en Afrique subsaharienne, les femmes représentent plus de 60% de la main d'œuvre agricole et elles sont moins de 20% à avoir accès à la propriété dans le monde.
- 40% de la population féminine mondiale n'a pas accès à des services financiers formels.

Même si des avancées ont été accomplies pour l'amélioration de la condition des femmes, des difficultés persistent encore dans la pleine réalisation de leurs droits. En effet, **les femmes disposent d'un accès plus limité que les hommes aux opportunités économiques et au marché du travail.** Dans de nombreuses parties du monde, les femmes sont surreprésentées dans l'économie informelle et dans les emplois précaires.

Cependant, Madame Pia-Comella a rappelé que la promotion de l'insertion des femmes sur le marché du travail ainsi qu'un accès plus équitable aux ressources et au pouvoir est nécessaire pour garantir le respect des droits des femmes et est bénéfique pour les femmes ainsi que pour l'ensemble de la communauté.

Madame Pia-Comella a conclu son intervention sur le lien entre autonomisation économique et émancipation totale des femmes : *« L'autonomisation économique permet aux femmes de davantage exercer leurs droits et d'avoir plus de responsabilités tant dans la sphère privée que dans la sphère publique, et ainsi de pouvoir s'investir davantage dans les milieux sociaux et politiques. »*



MICHAËLLE JEAN

Secrétaire Générale de la Francophonie

Pour Madame Jean, la participation des femmes à l'économie est indispensable pour un développement juste et durable. Elle a notamment appuyé son propos sur des études d'ONU Femmes et de la Banque mondiale, qui ont estimé que si toutes formes de discrimination envers les travailleuses et les cadres de sexe féminin étaient éradiquées, le PIB des pays augmenterait de 10 à 20 % et la productivité des entreprises ferait un bond de 40 %.

*« Il est urgent d'agir pour l'autonomisation économique, nous n'avons plus le temps d'attendre. »
Michaëlle Jean, Secrétaire Générale de la Francophonie*

Madame Jean a souligné l'importance de l'autonomisation économique des femmes et de l'inclusion financière, qui rejoint les priorités de la Stratégie économique de la Francophonie pour valoriser les femmes comme créatrices de richesses et d'emplois. Cet engagement s'est concrétisé par la mise en place par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) d'un programme de promotion de l'emploi par l'entrepreneuriat dans 12 pays francophones d'Afrique subsaharienne. Au Niger, par exemple l'OIF accompagne un centre incubateur de petites et moyennes entreprises en apportant son soutien à une quinzaine de femmes et de jeunes entrepreneur-e-s. Ce programme se concentre sur deux objectifs complémentaires :

- **Accompagner les femmes et les jeunes** face aux procédures administratives de création et de développement des entreprises, faciliter leur accès aux marchés et aux financements et favoriser l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les entrepreneur-e-s.
- **Inciter les gouvernements à revoir leur politique entrepreneuriale** afin de faciliter la création et le développement d'entreprises formelles par les femmes.

Madame Jean a conclu son intervention sur la nécessité d'aller au-delà du micro-crédit pour encourager le leadership économique et l'entrepreneuriat des femmes dans sa globalité.



LAURENCE ROSSIGNOL

Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes en France

Madame la Ministre a rappelé que **l'autonomisation des femmes constitue une démarche politique, collective, y compris l'autonomisation dans la sphère économique.**

« Sans l'affirmation d'une politique égalitaire et féministe, il n'est pas possible de compter sur le simple jeu de l'offre et de la demande ou de l'économie de marché pour réguler des inégalités, dont la nature est politique avant d'être économique. »

Laurence Rossignol, Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes

Pour Madame la Ministre, **le droit fondamental des femmes à disposer librement de leur corps est la condition première de leur autonomisation.** Empêcher les femmes de choisir le moment de leur maternité est un moyen de les exploiter et de faire perdurer les inégalités économiques et sociales. Elle a également souligné que les inégalités dans le monde du travail se doublent d'inégalités dans l'accès à l'éducation. Il est donc nécessaire de s'attaquer à la source de ces inégalités en mettant en œuvre des politiques ambitieuses en termes d'accès à l'éducation pour les filles et ensuite d'accès au monde du travail. Madame la Ministre a rappelé le pouvoir émancipateur de l'éducation, permettant de briser les stéréotypes et de mettre fin à une division du travail ségréguée et d'ouvrir l'horizon des possibles pour les femmes et les filles.

Madame la Ministre a présenté l'action de la France en faveur de l'autonomisation économique des femmes sur la scène internationale en mettant en avant certaines mesures :

- La mise en place d'une **stratégie « Genre et développement 2013-2017 »** pour la politique de développement française qui a pour objectif qu'au moins 50% des projets de l'aide au développement française soient sensibles au genre ;

- La mise en œuvre de **programmes d'éducation et de formation professionnelle à l'égard des femmes** et des jeunes générations ;
- Le soutien à la **mise en œuvre de politiques de transversalisation du genre** au sein des opérateurs de la France mais aussi des organisations multilatérales ;
- La mise en œuvre de la **parité dans l'accès aux décisions sociales, politiques et économiques**.



MARIATOU KONE

Ministre de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité en Côte d'Ivoire

Madame la Ministre a commencé son intervention en soulignant le rôle de l'État pour faciliter l'accès aux systèmes financiers décentralisés pour les femmes en Côte d'Ivoire, une démarche nécessaire pour permettre aux femmes de sortir de la pauvreté.

Le gouvernement ivoirien a mis en place des fonds nationaux dédiés à ces problématiques :

- Le « **Fonds National Femme et Développement** » pour faciliter les conditions d'octroi des crédits aux femmes et participer à la formation des femmes.
- Le « **Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire** » (FAFCI) pour permettre aux femmes d'accéder facilement à des ressources financières à coût réduit afin de créer ou de renforcer les activités génératrices de revenus.

Madame la Ministre a également présenté plusieurs opportunités déjà existantes qui ont un rôle prépondérant pour renforcer l'autonomisation économique des femmes. Un des enjeux maintenant est de participer au renforcement de ces actions et de contribuer à leur mise à l'échelle. Le Ministère va notamment concentrer son action sur l'appui à ces initiatives :

- **Le développement d'un réseau de femmes entrepreneuses et dynamiques** qui travaille avec le Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité en Côte d'Ivoire en faveur de l'autonomisation économique des femmes ;
- **Le développement des associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC)** qui permettent de lutter contre la pauvreté à un échelon local ;
- **Le développement par les compagnies de téléphonie mobile de services de gestion de l'argent à distance (e-money)**, ce qui permet de lutter contre l'exclusion des femmes du système bancaire ou financier traditionnel ;
- **L'appui aux Institutions de Formation et d'Éducation Féminine (IFEFF)** qui travaillent sur l'alphabétisation des femmes et dispensent des formations sur de nombreuses thématiques.

*« Aujourd'hui, il est question de faire davantage confiance aux femmes, de simplifier leur accès à la technologie et de lever toutes les barrières structurelles à leur accès aux systèmes financiers. »
Mariatou Koné, Ministre de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité de Côte d'Ivoire*



HLIMA RAZKAOUI

Directrice de CARE International Maroc

Madame Razkaoui a rappelé en introduction l'approche de CARE en faveur des droits des femmes. CARE agit notamment pour renforcer l'autonomisation des femmes en travaillant sur plusieurs aspects :

- le renforcement de la capacité d'agir des femmes ;
- la promotion de relations de pouvoir équitables ;
- l'évolution des structures et normes sociales.

Madame Razkaoui a présenté le travail de CARE en faveur de l'autonomisation économique des femmes avec le concept des associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC). Initié par CARE Niger en 1991, ces associations sont une approche alternative à la microfinance, fortement décentralisée et basée sur l'épargne communautaire. Les AVEC, composées majoritairement de femmes, misent sur la capacité de micro-épargne des populations les plus pauvres. Grâce à l'épargne communautaire, les membres des AVEC peuvent dans un premier temps subvenir aux besoins du foyer, puis développer des activités génératrices de revenus.

Les AVEC sont également un tremplin vers l'autonomisation économique puisqu'elles permettent aux femmes d'avoir un revenu autonome différent de celui de leur mari et de pouvoir investir la sphère du travail productif. Bénéficiaire d'un revenu régulier permet également de renforcer la résilience des femmes et réduire la probabilité de souffrir des chocs et des aléas. À terme, l'objectif est de créer un levier vers une émancipation totale des femmes à la fois sociale et politique, grâce à des formations qui permettent aux femmes de renforcer leurs connaissances sur leurs droits ainsi que de consolider leur confiance en elles.

*« Il est nécessaire d'inclure les hommes et les garçons et de les impliquer pour qu'ils deviennent des alliés du changement et travaillent aussi en faveur de l'autonomisation des femmes. » **Hlima Razkaoui, Directrice de CARE International Maroc***

Le travail avec les hommes se fait en plusieurs étapes : il est nécessaire de favoriser leur prise de conscience à l'égard des discriminations existantes envers les femmes et d'initier ensuite un dialogue avec eux pour encourager des relations non violentes et renégocier des normes sociales égalitaires. Madame Razkaoui a présenté le cas du Maroc où un comité d'hommes mobilisateurs a été constitué au sein d'une AVEC. Le rôle de ce comité est d'inciter les hommes de la communauté à s'investir pour l'autonomisation économique des femmes et les sensibiliser sur plusieurs thématiques telles que les violences sexuelles, sexistes et basées sur le genre.



YANNICK GLEMAREC

Sous-secrétaire général de l'ONU et Directeur exécutif adjoint aux politiques et programmes d'ONU Femmes

Monsieur Glemarec a introduit son propos en rappelant le consensus autour de l'inclusion financière des femmes comme précondition pour la réalisation d'un développement durable, la réduction de la pauvreté et une croissance économique inclusive. Ainsi, il a souligné que **l'inclusion financière des femmes est présente dans 7 des 17 objectifs de l'Agenda 2030.**

Monsieur Glemarec a rappelé que les femmes constituent une part disproportionnée des 2 milliards de personnes non bancarisées :

- 65% des hommes ont accès à un compte bancaire contre 58% pour les femmes ;
- Les femmes sont 200 millions plus nombreuses que les hommes à ne pas avoir accès aux services financiers.

« Cette disparité financière renforce les inégalités existantes et constitue une cause majeure de l'exclusion économique persistante des femmes. » Yannick Glemarec, Sous-secrétaire général de l'ONU et Directeur exécutif adjoint aux politiques et programmes d'ONU Femmes

Monsieur Glemarec a présenté différentes innovations institutionnelles, technologiques et partenariales, soutenues par ONU Femmes, pour accélérer les efforts en matière d'inclusion financière. Il a par exemple cité la mise en place d'un projet en République Démocratique du Congo, élaboré en partenariat avec des coopératives financières situées dans les zones rurales et peu accessibles, qui a pour but de favoriser l'inclusion financière des femmes vivant dans ces zones.

Enfin, Monsieur Glemarec a conclu en faisant écho à l'engagement de CARE pour l'inclusion des hommes et des garçons dans le processus d'autonomisation des femmes. En effet, avec le lancement du mouvement de solidarité pour l'égalité des sexes « HeForShe », ONU Femmes place les hommes et les garçons comme partenaires pour les droits des femmes.

Temps d'échange avec la salle

Nous remercions les intervenant-e-s et la modératrice de cette conférence ainsi que l'ensemble des participant-e-s.



CARE France

*71, rue Archereau
75019 Paris
Tél. : 01 53 19 89 89
www.carefrance.org*

